

Déroulement suspect d'une admission aux urgences de Cannes

« La presse libre est le 4° pouvoir pour susciter le respect des droits de l'homme dans le monde. »

I. Mis à la rue de nuit, sans médicaments

Admis aux urgences de l'hôpital de Cannes pour douleurs néphrétiques – cas banal d'un calcul rénal au rein gauche, le 27 octobre 2016 à 20 heures 03, j'ai été mis sous perfusion normalement, mais je me suis retrouvé dans la rue quelques heures plus tard, de nuit, sans aucun médicament.

1.1. Exécution d'un scanner en urgence

Peu après mon admission, pourtant, un scanner abdominal avait été effectué pour localiser le caillou éventuel – une lithiase, dont le nom ne change rien au fait qu'un caillou généralement très acéré augmente la difficulté d'évacuation par l'uretère, et provoque des inflammations très douloureuses.

1.2. Dysfonctionnements en série

Peu après ce scanner, **l'interne** me déclara

1. préconiser la « pose d'une sonde double J »,
2. Se heurter, toutefois au refus de son supérieur hiérarchique, ce qu'il ne comprenait pas.

Quelques instant plus tard, en effet, **l'infirmière** débranchait ma perfusion, et je me retrouvai dehors — certes muni d'une ordonnance, mais sans aucun médicament pour la nuit, malgré les douleurs vives qu'un calcul rénal occasionne en permanence lorsque les anti-douleurs ne font plus leur effet.

Lors de ma sortie, **l'employée** qui m'a remis l'ordonnance osa me rétorquer, au comble du cynisme, que si je voulais des médicaments, je pouvais « m'adresser au commissariat » — où l'on peut imaginer que la police était censée m'indiquer la pharmacie de nuit que l'hôpital, curieusement, ne semblait pas habilité à indiquer au public — sous couvert d'on ne sait quelle pression administrative ou syndicale.

1.3. Résultat du scanner tenu secret

Le résultat du scanner a été tenu secret, de sorte que mon médecin n'a pu prendre aucune décision utile sans renouveler l'ordonnance pour un nouveau scanner, à effectuer dans le privé, cette fois, mais sur le même matériel, puisqu'une autre loi interdit aux radiologues de posséder ce type d'appareil — selon **le cabinet Guedj et Vannier**, toujours à Cannes.

Le résultat du scanner du 27 octobre 2017 a donc été soustrait au droit, et son résultat devenu parfaitement inutile ne m'a été communiqué que le 8 novembre 2016, après bien des souffrances inutiles, par un faux en écriture n'indiquant ni la taille ni la position de la lithiase, dissimulé par un simulacre de sérieux calqué sur les termes généraux du rapport médical fourni par le médecin privé.

II. Contexte favorable au milieu criminel

Tout se passe donc comme si l'investissement public des hôpitaux n'était fait que pour fournir de l'emploi à des fonctionnaires protégés de toute obligation de sérieux, de sorte que le milieu criminel n'a pas une très grande pression à exercer contre le public pour obtenir de certains, les faux qu'ils estiment nécessaires contre la vie de témoins gênants et plaignants.

III. Harcèlement continu et silence radio

Cette affaire n'est pas un cas isolé.

3.1. Déclaration

Le plus grave, dans tout cela, c'est que les impostures du milieu du crime organisé fonctionnent même contre certains éléments de la gendarmerie, dont les tentatives en forme continue, depuis des années, aggravent la situation par des scénarios toujours plus pernicieux et violents — comme le grand public a notamment pu le constater de Nice-Saint-Isidore à Paris, Nice-Promenade, et dans le monde.